



## BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

**"Conforme a l'arrete du 10 Janvier 2017 pris en application de l'article L.112-1 du code de la consommation"**

### **HONORAIRES VENTE**

« Les honoraires sont, selon ce qui aura ete prevu au mandat, confies par le vendeur et le cas echeant par l'acquireur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

BAREME D'HONORAIRES à compter du 01/06/2018

0 à 75 000 euros	Forfait 8 000 euros TTC
75 001 à 150 000 euros	Forfait 10 000 euros TTC
150001 à 300000 euros	Forfait 11 000 euros TTC
300001 à 450000 euros	Forfait 12 000 euros TTC
4500001 à 600 000 euros	3,00%
au dessus de 600 000 euros	2,50%

Programmes Neufs

Conditions appliquées par le promoteur  
Vente donnée par le promoteur  
Commission fixée par le promoteur et à sa charge.

Immobilier d'entreprise : 5,00 %

Estimation : 300 euros TTC